

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 OCTOBRE 2024 A 19 HEURES 30**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**PRESENTS** : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël  
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET  
Marie-Aline

**ABSENT(E) S** : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

**EXCUSE(E) S** : GOMBERT Pierre-Alain

**SECRETAIRE** : ROMANET Marie-Aline

**ORDRE DU JOUR**

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024.

**DOSSIERS D'URBANISME**

Après étude par le service ADS-APTV, ce dossier a reçu un avis défavorable :

- **VIVET Joelle** : DP pour l'installation d'un rucher sur la parcelle ZE 10 située au Grand Pré : « Considérant que le projet d'abri pour ruches et stockage de matériel apicole est situé sur la parcelle ZE n°10 classée en zone Aa, secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage [...] il est fait opposition à la déclaration préalable. »

Après étude par le service ADS-APTV, ce dossier a reçu un avis favorable :

- **LORIGNY Frédéric** : PC modificatif pour la régularisation de la création d'une cave semi-enterrée et la modification des façades sur la parcelle cadastrée ZB 188 située 89 route du Tra.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC – PROGRAMMATION 2024**

Après consultation auprès des élus, Mme la Maire informe qu'un projet est susceptible d'être éligible au titre des aides du Conseil Départemental dans le cadre de différents fonds d'aides aux Collectivités comme le FDEC.

Mme La Maire propose que la demande d'aide financière soit déposée pour le projet suivant : rénovation électrique des bâtiments communaux d'après le rapport annuel de la société Auratec.

Délibération n° 2024.31

**CLOTURE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES**

Suite à l'annonce de la fermeture définitive de la station, il convient de procéder à la clôture de la régie de recette des remontées mécaniques à la Trésorerie. En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie. Et les tickets (forfaits) imprimés seront détruits.

L'ensemble du conseil municipal approuve la décision de suppression de la régie.

Délibération n° 2024.32

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION DU CDG 73

Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner un assistant de prévention (Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale).

Disposant de 3 agents titulaires et 1 agent vacataire, il nous semble difficile d'effectuer la nomination d'un agent en interne mais nous pouvons déléguer cette mission au CDG, moyennant 300€/journée d'intervention.

Compte tenu de la taille de la collectivité, une à trois journées seront nécessaires à l'année.

Pour bénéficier de l'appui du Cdg73, il convient d'approuver les termes de la convention proposée par ce dernier dans le cadre d'une mission d'assistance et de conseil d'un conseiller de prévention en matière d'hygiène et de sécurité.

Considérant que nous n'avons pas les ressources nécessaires en interne, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention susvisé.

Délibération n° 2024.33

## ATTRIBUTION SUBVENTION A L'APE DE LONGEFOY

Le conseil municipal décide d'allouer la subvention annuelle suivante pour la cantine des enfants du village allant à l'école de Longefoy :

- APE LONGEFOY 1 230€

Délibération n° 2024.34

## QUESTIONS DIVERSES

- Barrières hiver : trois barrières vont, à partir de cet hiver, empêcher l'accès aux routes sinueuses en période hivernale, habituellement barrées par des rochers (Hauteville, Pravin et route de la montagne) du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, suivant l'enneigement. Pour permettre la pratique de la chasse, les chasseurs disposeront d'une clé pour ouvrir les barrières et accéder en véhicule, uniquement dans le but d'aller récupérer le gibier tué en cas de route praticable.
- Cérémonie commémorative du 11 novembre : elle aura lieu au monument aux morts du chef-lieu le lundi 11/11/24 à 11 h 00 en présence des anciens combattants de la commune, des sapeurs-pompiers et avec la participation des enfants de la commune.
- Goûter seniors : Le traditionnel goûter convivial sera organisé à la salle polyvalente des Plaines le **vendredi 13/12/24 à 15h**. Les colis gourmands seront distribués à cette occasion.
- Etat des lieux : la vente de La Fruitière étant prévue le 15/11 il convient de réaliser l'état des lieux de Grégory et Galina Guette. Plusieurs élus sont sollicités pour être présent (08/11 à 14h).
- Prévoyance : La Maire rappelle au conseil municipal que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès. L'ordonnance du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire

de cette participation au 1er janvier 2025 pour le risque « Prévoyance ». Par ailleurs, le décret n° 2022-581 fixe le montant minimum de cette participation à 7 euros par agent et par mois.

La Maire propose aux élus d'adhérer à la convention de participation sur le risque « Prévoyance » portée par le Cdg73, ce qui permettra aux agents qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de garanties solides et de qualité et de fixer le montant de participation à 10€.

La délibération d'adhésion sera prise au prochain CM.

- Maitre d'œuvre : la commune a fait réaliser un devis d'étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment de la salle polyvalente des Plaines. Les projets étudiés seront les suivants :
  - prévoir une isolation thermique de l'ensemble des façades et toitures du bâtiment
  - ajouter des protections solaires
  - prévoir une rénovation des systèmes ventilation et électricité
  - étudier des préconisations en termes de systèmes de chauffage et de mise en place de panneaux solaires...
  - améliorer l'attractivité des logements existants (protections solaires, création de terrasses, rénovation des doublages intérieurs...)
  - créer des appartements supplémentaires (en combles et abri aile Est du bâtiment)
  - réflexion d'aménagement de la parcelle (accès et stationnement, jardins...)Les élus décident à l'unanimité de lancer les études et donc de signer le devis d'un montant de 5 280€ TTC.
- Concours photo de Noël : afin de proposer de la nouveauté en remplacement du concours des « maisons décorées », un concours photo va être organisé. Il s'agira de récompenser le créateur des décorations (non lumineuses) et le photographe. Chacun pourra ainsi tenter sa chance en étant photographe, ce qui permettra aux touristes de participer au concours. Les enfants du village pourront ensuite départager les plus belles photos. Un règlement va être rédigé et des informations seront diffusées prochainement.
- Démontage des téléskis : la commune a contacté l'AGATE pour connaître les démarches pour démonter les téléskis. Ces derniers nous ont donné les coordonnées de la société CIME, spécialisée dans ce domaine, qui nous ont informé de l'existence d'un fond de solidarité à Domaine Skiable de France. Ce fond a pour objectif de conduire et de financer des actions ciblées dans les domaines de l'environnement, du social et de la solidarité dans les massifs montagneux français. Pour préserver la montagne, le paysage et la biodiversité, DSF pourra démonter nos téléskis gratuitement et dès cet automne. Nous allons donc poursuivre les démarches.
- Bilan PLU : Au plus tard 6 ans après l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU), le conseil municipal doit procéder à une analyse des résultats de l'application du plan au regard des objectifs généraux assignés aux documents d'urbanisme ; il se prononce au vu de cette analyse sur l'opportunité de réviser ce plan. Le rapport de présentation du PLU doit identifier les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan. C'est l'AGATE qui se charge de rédiger ce bilan.
- Dégâts sangliers : malgré l'action des chasseurs aux Plaines, de nombreux dégâts sont encore constatés par les habitants. Les chasseurs vont de nouveau être sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.